



Mairie de Vendin-le-Vieil

25 Place Jean Jaurès
BP70027
62881 Vendin-le-Vieil Cedex

ESPACE DU 8

- RÈGLEMENT
- INVENTAIRES
- RENSEIGNEMENTS
- PHOTOS
- CONDITIONS DE RÉSERVATION



j.delacroix@vendinlevieil.fr



www.vendin-le-vieil.fr



03.21.77.37.00



ESPACE DU 8

RÉGLEMENT :

La salle devra être balayée et lavée par l'utilisateur, les débris devront être placés dans un sac poubelle, avant d'être déposés au conteneur. Les tables et les chaises devront être lavées et rangées. Le nettoyage définitif sera effectué par le personnel de la Ville.

Les cuisines devront être rendues complètement propres. Le matériel de cuisson, de stockage et autre, devra être soigneusement nettoyé. La vaisselle et les accessoires lavés et remis à leur place. Toutes ces opérations seront à effectuer. En cas de non respect de ces consignes, les frais de personnel occasionnés pour le rangement ou le nettoyage seront facturés au locataire. Le chauffage sera facturé forfaitairement pour l'utilisation d'une journée supplémentaire. La vaisselle de la salle est prévue pour : 150 personnes.

Le complément de vaisselle, pour un nombre de personnes supérieur au chiffre indiqué ci-dessus, est à la charge de l'utilisateur.

Toute friture est interdite quels que soient les appareils utilisés dans toutes les salles communales. L'utilisation de trépieds gaz ou autres appareils de ce type est strictement interdite.

Le matériel nécessaire à l'organisation des manifestations doit impérativement être demandé en mairie au minimum 10 jours avant la date de réservation.

IMPORTANT :

Lors de la remise des clés, il est rappelé que les locaux loués ne pourront être utilisés qu'à partir du vendredi 17h jusqu'au lundi 8h00 UNIQUEMENT.

Des limiteurs de décibels ont été installés : Le seuil est de 90 dB vous devrez donc respecter ce seuil indiqué sous peine de coupure électrique définitive. Des détecteurs incendie sont également présents dans toutes les salles. Il vous appartient donc de ne pas générer de fumée dans les locaux. L'utilisation de feux de Bengale, machine à fumée etc... est STRICTEMENT interdit.

Lors de la restitution des clés, un moyen de paiement à votre convenance (chèque ou liquide) sera à prévoir pour régler éventuellement le montant de la vaisselle cassée, dépareillée, endommagée ou manquante. Le montant des frais devra être acquitté immédiatement à l'agent chargé de l'inventaire en échange d'un reçu.

Les autres dégradations nécessitant l'établissement d'un devis ou d'un état des frais de nettoyage supplémentaires occasionnés feront l'objet d'un titre de recette et seront à payer par le locataire.

Caution :

Le chèque de caution pourra être encaissé, dans le cas où les dégradations constatées suite à la location ne nous seraient pas réglées et en cas de plainte du voisinage, bruit abusif ou interventions des forces de l'ordre.

Dans le cas contraire, le chèque de caution sera remis à votre disposition en mairie 7 jours après l'événement.

Tranquillité publique :

Les utilisateurs devront veiller à n'occasionner aucune gêne au voisinage direct des salles et devront, à partir de 22h, baisser la sonorisation et fermer les portes et fenêtres. L'usage des avertisseurs sonores des véhicules automobiles est interdit ainsi que l'utilisation de pétards (arrêté municipal).

Les feux d'artifices et les lanternes célestes sont également STRICTEMENT interdits.

ESPACE DU 8

INVENTAIRE :

VAISSELLE ET USTENSILES	NOMBRE	VAISSELLE ET USTENSILES	NOMBRE
Allume gaz	1	Micro ondes	1
Assiette à dessert	150	Ouvre-boîtes	2
Assiette creuse	150	Percolateur	1
Assiette plate	300	Planche à découper	1
Balai	2	Plateau inox ovale (grands)	4
Bol	60	Plateau inox ovale (petits)	4
Casserole	2	Plateau Inox rond	8
Corbeille à pain Inox 27cm	24	Plateau bois stratifié	16
Couteau	150	Poêle	2
Couteau à viande 27cm	2	Pot Inox	4
Cuillère à café	150	Pot Inox Isotherme	4
Cuillère à soupe	150	Ravier Inox ovale 20 cm	8
Cuillère en bois	4	Saladier ARCOROC 26 cm	8
Décapsuleur	4	Saucière	8
Ecumoire (grande)	1	Seau	2
Ecumoire (petite)	2	Serpillère	2
Egouttoir (passoire à anses)	2	Soupière Inox 24 cm	10
Essoreuse à salade (20L)	1	Tasse à café	150
Faitout	4	Tire-bouchons	4
Fourchette	150	Verre à bière	144
Fourchette (grande)	1	Verre à bière du bar	150
Légumier Inox	8	Verre à champagne (flûte)	147
Louche (grande)	1	Verre à sorbet (coupe)	150
Louche (petit)	10	Verre à Vin 15 cl	144
Marmite (grande)	3		



ESPACE DU 8

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

Prix de location : 296 €

Le prix comprend la mise à disposition du matériel, de la vaisselle ainsi que 12h de chauffage (en période hivernale)
(supplément chauffage à 90 € pour 12h supplémentaires)

Nombre de tables à disposition :

50 tables maximum

Nombre de chaises à disposition :

250 chaises maximum

Couverts etc... :

pour 150 convives

Mise à disposition des locaux :

du vendredi 17h au lundi 8h



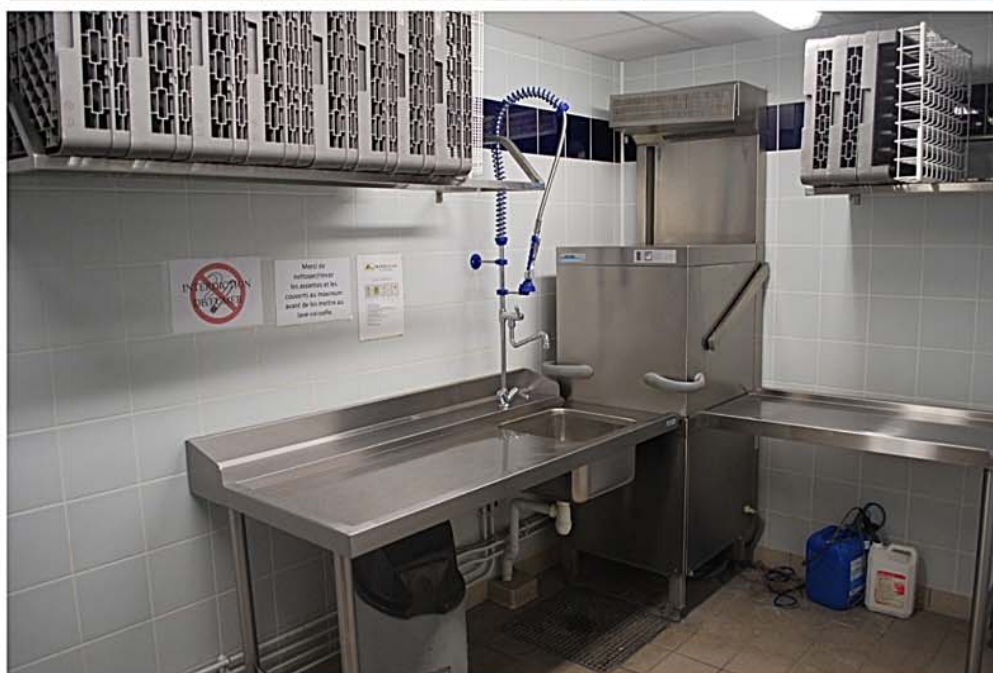




ESPACE DU 8



PHOTOS :





PHOTOS :





ESPACE DU 8

CONDITIONS DE RÉSERVATION :

Location de salle réservée uniquement aux vendinois

Un imprimé de « demande de location de salles » est à remplir en Mairie.

Une réponse favorable ou négative vous parviendra uniquement par courrier entre le 15 novembre et le 15 décembre de l'année précédant l'événement.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Lors de la location prévoir un chèque de caution d'un montant de 500 € à l'ordre du trésor public ainsi qu'une attestation d'assurance (responsabilité civile) document à fournir 10 jours avant l'événement.

Mairie de VENDIN-LE-VIEIL

25 Place Jean Jaurès
BP 70027

62881 Vendin-le-Vieil Cedex

Téléphone : 03 21 77 37 00

Télécopie : 03 21 77 37 09

Email : j.delacroix@vendinlevieil.fr

Référent : Mr Delacroix

